

## Mesures d'hygiène

### Au poste de travail

Ne pas boire, ne pas manger, ne pas fumer.  
Vérifier ses EPI, les remplacer si besoin.

### En fin de poste

Ranger ses EPI.

### Avant la pause

Bien se laver les mains.

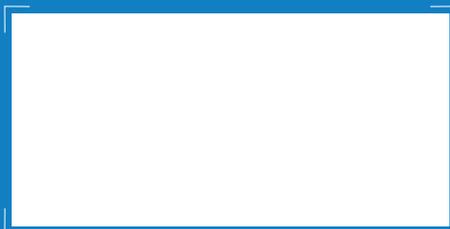


## Quelques liens utiles

[www.inrs.fr](http://www.inrs.fr) (réf : ED6132)  
[www.travailler-mieux.gouv.fr](http://www.travailler-mieux.gouv.fr)



Plus d'information  
sur notre site internet



LES CONSEILS du *Sstrn*<sup>+</sup>  
PRÉVENTION

**SOUDEURS**  
PROTÉGEZ-VOUS !



ClimatePartner  
climatiquement neutre



SSTRN  
Service de Santé au Travail de la Région Nantaise  
2, rue Linné - BP 38549 - 44185 NANTES Cedex 4  
Tél. : 02 40 44 26 00 Fax. : 02 40 44 26 10  
SIRET : 788 354 843 000 - Code APE : 8621Z



RÉSEAU **présanse**  
PRÉVENTION ET SANTÉ AU TRAVAIL

LE SERVICE DE SANTÉ AU TRAVAIL  
DE LA RÉGION NANTAISE

© SSTRN - Toute reproduction, même partielle, est interdite. Document réalisé par la direction de la communication et les professionnels du SSTRN  
2018/02 | Code article : sstrn-44035 | Crédits Photo : © Imady70, Jeremy, smokhov - Fotolia.com

## COMPOSITION DES FUMÉES QUE RESPIREZ-VOUS ?

La composition des fumées est variable en fonction de la technique de soudage (arc, MIG, TIG...) et des métaux utilisés :

- > particules des métaux
- > particules du revêtement
- > gaz protecteurs et polluants gazeux
- > dégraissants, peintures, graisses...
- > substances cancérigènes comme le chrome VI.

Le Circ a classé les fumées de soudage parmi les agents cancérigènes avérés pour l'Homme.



## QUELS SONT LES RISQUES POUR VOTRE SANTÉ ?

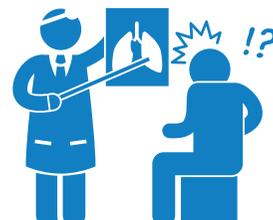
Les risques sont variables en fonction des polluants (plomb, oxyde de manganèse, monoxyde de carbone, chrome VI...).

### Atteintes respiratoires

- > bronchite chronique
- > asthme
- > infection respiratoire
- > irritation des voies respiratoires
- > cancer du poumon

### Atteinte rénale

Atteinte neurologique...



## LES AUTRES RISQUES POUR VOTRE SANTÉ ?

### Atteinte de l'œil par :

- > projections de particules en mouvement
- > rayonnements ultra-violet et infra-rouge
- > rayonnements visibles

Vous risquez des :

- > lésions et infections de l'œil
- > kérato-conjonctivites ou coups d'arc (UV)
- > cataractes (IR)
- > atteintes rétinienne (lumière bleue)

Ne jamais retirer vous-même un corps étranger. Consultez un ophtalmologiste.

### Irritations cutanées

Brûlures thermiques

Blessures dues à la manutention

Troubles musculo-squelettiques

+  
Incendie  
Explosion  
Électrisation  
Électrocution



## LA PRÉVENTION EXISTE

### LES ÉQUIPEMENTS

#### DE PROTECTION COLLECTIVE (EPC)

#### > Utilisation des ventilations locales et des aspirations à la source en priorité :

- > torches aspirantes avec portiques
- > gabarits aspirants
- > tables à dossier aspirants
- > autres dispositifs d'aspiration : bras articulés, cabines...



- > *Ventilation des locaux.*
- > *Nettoyage régulier du poste :*
  - > par aspiration avec système de récupération des poussières,
  - > à l'humide type autolaveuse.



### LES ÉQUIPEMENTS

#### DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI)

- > cagoule de soudeur à ventilation assistée
- > cagoule avec filtre électro-optique
- > masque respiratoire FFP3
- > lunettes
- > visière

